



# **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

#### Délibération du Conseil Municipal 27 mars 2023

N° 2023/03-08

FINANCES- BUDGET PRIMITIF 2023- REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE CHAMP JUVENAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VINGT SEPT MARS à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS: Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, , Anne LE LANCHON, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

#### ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY, représentée par Thierry DEWINTRE Bruno ROUDIER, représenté par Gérard SIGAUD Jérôme AZUARA, représenté par Laurent PRADIER Jacques BURGUIERE, représenté par Richard CORVASIER Mathilde BORNE, représentée par Carine BARBIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aude RUMEAU



# Délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2023

## N° 2023/03-08

FINANCES- BUDGET PRIMITIF 2023- REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE CHAMP JUVENAL

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 27 Février 2020, la Ville a mis en œuvre la procédure de suivi financier en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour les travaux d'extension du cimetière Champ Juvénal.

Une étude de programmation menée en 2019 a permis de chiffrer le projet, à réaliser en 4 tranches de travaux, à environ 1,397 M€ T.T.C.

A regard du déroulé des études, aucune prestation n'a été réglée sur l'exercice 2022. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié début d'année 2023 et les marchés de travaux seront très certainement notifiés d'ici fin de l'exercice 2023.

## Il convient aujourd'hui:

- D'ajuster les crédits de paiement relatifs à cette opération,
- De réviser le montant de l'Autorisation de Programme

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'adopter la présente révision de l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement pour les travaux d'Extension du cimetière Champ Juvenal

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) initiale T.T.C	Montant de l'Autorisation de Programme révisée T.T.C.	Paiements déjà réalisés au 31/12/2022 T.T.C.	Reste à financer T.T.C.
1 397 000 €	1 600 000 €	27 612,00	1 572 388 €

- D'acter l'inscription aux budgets primitifs 2023 et suivants des crédits budgétaires d'investissement en concordance avec les crédits de paiement de cette opération.

Répartition des crédits de paiement (CP) par exercice T.T.C.				
2023	2024	2025	2026	
666 000 €	300 000 €	300 000 €	306 388 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour: 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Thierry DEWINTRE, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER représenté par Gérard SIGAUD, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID.; 034-213400575-20230327-DEL-2023\_03\_08-DE

Suite de

Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Laurent PRADIER, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques représenté par Richard CORVAISIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention: 0 Contre: 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 27 MARS 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère executoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.